

Rapport du Maire 2023

Municipalité de Saint-Moïse

Mesdames et Messieurs les contribuables,

Il me fait plaisir encore cette année de vous faire un court résumé de nos activités, comme le prévoit l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers 2023 présentent un portrait juste de la situation financière de la municipalité.

Si on s'attarde aux revenus de fonctionnement (voir tableau 1), on constate une croissance des revenus, ce qui est attribuable à la hausse des tarifs sur les matières résiduelles, à l'augmentation des compensations tenant lieu de taxes pour l'école primaire, aux revenus d'intérêts de banque, ainsi qu'à la hausse naturelle de l'augmentation de la valeur foncière. Les transferts gouvernementaux sont cependant en baisse à cause de la diminution de la péréquation.

Tableau 1 : Revenus de fonctionnement

	2023	2022
Taxes	486 063 \$	449 951 \$
Compensations tenant lieu de taxes (école, CPE, Postes)	10 490 \$	10 095 \$
Transferts gouvernementaux	330 433 \$	372 588 \$
Services rendus (location locaux, loisir intermunicipal)	58 533 \$	37 915 \$
Imposition des droits (redevances carrière, mutation)	15 474 \$	20 129 \$
Autres revenus (éolien, ristourne, intérêts banque)	70 365 \$	66 321 \$
Total des revenus	971 358 \$	956 999 \$

Du côté des charges (voir tableau 2), on note une hausse au niveau de l'administration générale, qui s'explique notamment par l'installation d'une thermopompe à la mairie, ainsi que l'augmentation des frais de comptabilité et du service informatique comptable. La hausse est aussi significative du côté du transport, soit pour l'enlèvement de la neige, par l'ajustement du prix du carburant en fin année de contrat et l'attribution de l'année 2 en option du présent contrat. En hygiène du milieu, les frais pour la planification des travaux de mise aux normes des eaux usées – phase 1, ainsi que l'augmentation des coûts pour la gestion des matières résiduelles sont responsables de cette hausse. La modification du schéma d'aménagement et de divers règlements d'urbanisme pour intégrer un nouveau chemin et se conformer aux directives et exigences gouvernementales, expliquent cette augmentation. Au niveau du loisir et culture, l'installation de thermopompes et le remplacement des portes et fenêtres du centre municipal, ainsi que le retrait de la municipalité de Saint-Damase dans l'entente intermunicipale d'une ressource en loisirs à entraîner une hausse des coûts.

ÉTATS FINANCIERS (suite)

Tableau 2 : Charges

	2023	2022
Administration générale	201 011 \$	195 506 \$
Sécurité publique	78 699 \$	75 614 \$
Transport	406 221 \$	395 930 \$
Hygiène du milieu	170 241 \$	149 219 \$
Santé et bien-être	8 585 \$	8 266 \$
Aménagement, urbanisme et développement	45 160 \$	27 433 \$
Loisirs et culture	167 437 \$	143 058 \$
Frais de financement	38 271 \$	37 000 \$
Amortissement des immobilisations	195 550 \$	195 706 \$
Total des charges	1 311 175 \$	1 227 732 \$

Finalement, la municipalité termine l'année avec un déficit de 132 696 \$ (voir tableau 3).

Tableau 3 : Excédent (déficit) de l'exercice

	2023	2022
Revenus de fonctionnement	971 358 \$	956 999 \$
Charges	1 311 175 \$	1 227 732 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(339 817) \$	(270 733) \$
Conciliation à des fins fiscales :		
Amortissement des immobilisations	195 550 \$	195 706 \$
Cession nette des immobilisations	7 161 \$	- \$
Remboursement de la dette à long terme	(67 300) \$	(65 400) \$
Affectations :		
Activités d'investissement	(64 095) \$	(92 543) \$
Excédent de fonctionnement affecté	138 305 \$	98 305 \$
Réserves financières et fonds réservés	(2 500) \$	(2 500) \$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(132 696) \$	(137 165) \$

Au 31 décembre 2023, la municipalité cumulait un surplus accumulé affecté de 165 211 \$, soit 57 576 \$ pour divers projet et 107 635 \$ pour équilibrer le prochain budget, d'une réserve financière pour la réfection et l'entretien des chemins municipaux de 185 316 \$, d'une réserve financière pour les élections de 5 000 \$ et d'un revenu reporté pour le loisir intermunicipal de 4 400 \$.

Au 1^{er} janvier 2024, la municipalité avait en caisse la somme de 110 721,16 \$.

ÉTATS FINANCIERS (suite)

La dette à long terme de la municipalité (voir tableau 4) est composée d'un montant de 910 200 \$ pour les travaux dans le chemin Kempt et d'un montant de 113 500 \$ pour le raccordement du nouveau puit, totalisant un montant de 1 023 700 \$. On constate une diminution régulière de la dette.

Tableau 4 : Endettement total net à long terme

	2023	2022	2021
Dette à long terme	1 023 700 \$	1 181 900 \$	1 335 700 \$
Frais reportés	- \$	(841) \$	(1 682) \$
Endettement total net à long terme	1 023 700 \$	1 181 059 \$	1 334 018 \$

Un autre indicateur financier important à considérer est celui de l'excédent accumulé (voir tableau 5). On remarque une diminution de l'excédent accumulé à chaque année, surtout une diminution plus importante en 2023, qui s'explique par la baisse du solde de l'excédent de fonctionnement (non affecté et affecté) qui a servi à absorber le déficit de deux années consécutives et à équilibrer les budgets des trois dernières années, conséquence du statu quo de conserver le taux de taxe foncière générale fixe.

Tableau 5 : État de la situation financière

	2023	2022	2021
Actifs financiers	1 198 307 \$	1 490 358 \$	1 809 714 \$
Passifs (moins)	1 408 576 \$	1 498 032 \$	1 647 825 \$
Actifs non financiers	3 847 374 \$	3 927 069 \$	3 929 106 \$
Excédent (déficit) accumulé	3 637 105 \$	3 919 395 \$	4 090 995 \$

Détail de l'excédent accumulé

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	- \$	97 907 \$	373 377 \$
Excédent de fonctionnement affecté	165 211 \$	338 305 \$	298 305 \$
Réserves financières et fonds de réservés	70 231 \$	67 731 \$	65 231 \$
Investissements nets dans les immobilisations	3 401 663 \$	3 415 452 \$	3 354 082 \$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	3 637 105 \$	3 919 395 \$	4 090 995 \$

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

2023	Maire	Conseiller (ère)
Rémunération	5 828,00\$	1 943,00\$
Allocation dépenses	2 914,00\$	971,00\$

RÉALISATIONS

- Remplacement des portes et fenêtres au centre municipal
- Installation de thermopompes au centre municipal et à la mairie
- Installation d'un inverseur de courant pour génératrice au centre municipal
- Acquisition de deux radars pédagogiques et d'un balai de rue motorisé
- Participation financière et logistique aux Festivités du 150e
- Travaux de reprofilage de fossé dans la route Paradis et le 1^{er} rang
- Conversion de la ligne alarme filaire en cellulaire pour la station et le réservoir d'eau potable
- Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de la patinoire couverte
- Préparation des plan et devis pour le projet de mise aux normes des eaux usées – phase I

ORIENTATIONS 2024-2025-2026

La mise aux normes des infrastructures pour le traitement des eaux usées, phase 1 en 2024 et phase 2 en 2026.

Les travaux de voirie dans le premier kilomètre du chemin Kempt sont reportés en 2025.

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

	2023	2024	Majoration	%
Valeurs imposables	39 501 600\$	51 411 200\$	11 909 600\$	23,17 %
Valeurs non imposables	3 515 600\$	4 060 100\$	544 500\$	13,41 %
TOTAL	43 017 200\$	55 471 300\$	12 454 100\$	36,58 %

LISTE DES CONTRATS

Conformément à l'article 938.1 du Code Municipal, la municipalité dépose la liste de tous les contrats octroyés et des factures totalisant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, se trouvant en annexe.

Patrick Fillion, maire